



CONSEIL MUNICIPAL-2020

COMPTE RENDU – SYNTHÈSE DE LA SÉANCE du mercredi 28 octobre 2020 à 20 h

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 28 octobre 2020 sur convocation régulière. La présidence de séance a été confiée à Monsieur Max RASPAIL, maire. Monsieur le maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres :

Présents : Max RASPAIL, Jean-François BOREL, Jalila IKHARKHAREN, Frédéric ORTOLAN, Laurence ESTEVE, Clémence BROUSSE-RIMBERT, Rémi VILLON, Stephan VIRET, Guilhem MGHAIETH, Annie CACERES,

Absents excusés : Pierre NICOLAS, Bernadette NUVOLOSO, Vincent FAVIER, Ludovic MAURIZOT

Ont donné pouvoir : Pierre NICOLAS, donne pouvoir à Max Raspail

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00, et constate que le quorum est atteint. M. Guilhem MGHAIETH est désigné secrétaire de séance.

Il est fait lecture des délibérations du Conseil Municipal du 09 septembre 2020. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal correspondant est soumis à l'assemblée et adopté à l'unanimité.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le maire présente la liste des décisions directes qu'il a prise en vertu des délégations de compétences qui lui ont été consenties par délibération du conseil municipal du 25 mai 2020.

Délibération n° 1

Objet : **Transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes Ventoux-Sud**

Le maire expose : En 2017, les communes membres de l'EPCI s'étant opposées à ce transfert de compétence, ont la possibilité de renouveler cette dérogation à condition qu'elles délibèrent dans le délai de 3 mois précédant l'échéance, autrement dit entre le 1^{er} octobre 2020 et le 31 décembre 2020 ;

Le maire propose : de se prononcer.

Le conseil municipal vote : à l'unanimité s'**oppose** au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes Ventoux Sud.

Délibération n° 2

Objet : **Désignation des représentants de la commune auprès du syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Mont-Ventoux**

Le maire expose : il faut élire 1 délégué suppléant et 1 délégué titulaire parmi les conseillers municipaux.

Mme Laurence ESTEVE se propose comme candidate suppléante et M. Poitevin Jérôme comme titulaire.

Le conseil municipal procède au vote à bulletin secret à la majorité absolue.

-Mme Estève Laurence est élu déléguée suppléante

-M. Poitevin Jérôme est élu délégué titulaire.

Délibération n° 3

Objet : **Convention d'occupation temporaire en forêt communale de Blauvac avec le Syndicat mixte Rhône Ventoux**

Le maire expose : depuis 1993, le syndicat bénéficie d'une convention pour le passage de canalisation et la gestion de réservoir dans la zone boisée alimentant en eau potable le hameau de la Lauze.

Le maire propose : de renouveler cette convention.

Le conseil municipal vote : à l'unanimité pour le renouvellement de cette convention.

Délibération n° 4

Objet : **Convention d'occupation temporaire en forêt communale de Blauvac avec la société Phoenix France Structure**

Le maire expose : cette société est mandatée par l'Etat et par Boygues Telecom pour implanter des antennes pour le réseau sans fil dans les zones de population peu dense.

Elle propose d'implanter à côté du champ de panneaux photovoltaïques à La Lauze une antenne afin que des opérateurs viennent se fixer dessus et ainsi donner plus de connexion au réseau sans fil dans cette zone (les habitants du hameau, les personnes de passage dans la Nesque, les secours...)

Le maire propose : de signer cette convention donnant droit d'occupation du sol.

Le conseil municipal vote : à l'unanimité pour cette décision.

Délibération n° 5

Objet : Décision modificative n°1-2020

Le maire expose : il faut abonder une ligne de trésorerie en dépense d'investissement afin de solder un emprunt.

Le conseil municipal vote : à l'unanimité cette écriture comptable comme suit :

CREDITS A OUVRIR						
Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant
D	I	16	1641	OPFI	Emprunt (capital)	64 460.00
					TOTAL	64 460.00
CREDITS A REDUIRE						
Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant
D	I	21	2151	ONA	Réseaux de voirie	63 460.00
D	I	20	202	ONA	Frais, documents urbanisme	1 000.00
					TOTAL	64 460.00

Délibération n° 6

Objet : Redevance d'Occupation du Domaine Public pour les Télécommunications

Le maire expose : Les entreprises occupant le domaine public pour faire fonctionner leur réseau doivent une redevance à la mairie en fonction des kilomètres d'ouvrage et des surfaces mobilisés.

EDF nous reverse déjà celle-ci.

Le maire propose : de solliciter cette somme annuelle aux services d'Orange pour le réseau de télécommunications.

Le conseil municipal vote : à l'unanimité pour la mise en place de cette redevance.

Délibération n° 7

Objet : Mise en place du compte-épargne-temps pour les agents de la commune

Le maire expose : Les agents ont la possibilité de déposer sur ce compte les jours de congés non posés pendant l'année écoulée à condition d'avoir déposé au moins 20 jours de congé ;

Le maire propose : de mettre en place ce dispositif.

Le conseil municipal vote, à l'unanimité : pour cette mise en place.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h40.